

## Dossier de presse

# Journée internationale des femmes Jeudi 8 mars 2018



# Journée internationale des femmes

A l'occasion de la journée internationale des femmes, Franck ROBINE, Préfet de la Martinique ira à la rencontre de femmes travaillant dans le secteur du bâtiment, exerçant notamment le métier de maçonnes-finiçseuses.

En effet, dans de cadre de la promotion de la mixité des emplois, le groupe SOGEA était à la recherche de profils féminins souhaitant exercer la profession de maçon-finiçseur via des recrutements dans le cadre de missions d'intérim avec l'entreprise RANDSTAD. Pôle emploi Martinique a été sollicité et a mobilisé ses équipes aux côtés des entreprises. Les moyens supplémentaires accordés par l'État et le COPAREF dans le cadre du « plan 20 000 » ont financé la rémunération, les aides à la mobilité et aux repas des stagiaires. Cet apport a permis de sécuriser les parcours de formation.

Objectif : Obtenir un contrat de mission d'au moins 6 mois pour travailler sur le chantier du Lycée Schoelcher.

Cette rencontre se tiendra ce **jeudi 8 mars 2018 à 10h00**, au Chantier SOGEA.

## Déroulé de la matinée

- ◆ **10H00** : accueil par directeur SOGEA - Directeur de Pôle Emploi.- (Plate Forme)  
**Présentation** des partenaires du projet et de plusieurs ingénieures du BTP en Martinique.  
**Rencontre** sur site de travail des maçonnes-finiçseuses : Échanges
- ◆ **10h45 Échanges** avec femmes ingénieures dans le BTP et artisanes
- ◆ **11H 10 - Fin de la séquence**

## La presse est invitée à cet évènement

### Contact réservé aux médias :

Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)

# Journée internationale des femmes

## Présentation de SOGEA :

SOGEA MARTINIQUE est une entreprise locale du secteur du BTP installée depuis 70 ans en Martinique.

Elle accueille chaque année plusieurs stagiaires afin de leur offrir l'opportunité d'apprendre leur métier sur des chantiers d'envergure, au sein d'une entreprise structurée et organisée pour offrir le meilleur.

Elle défend son appartenance au tissu économique local, forte de la qualité de ses chefs de chantier et de ses compagnons martiniquais.

Elle souhaite également progresser en faveur de la mixité au sein de ses équipes, aussi, a-t-elle lancé une opération dédiée au recrutement de jeunes demandeuses d'emploi.

Cette opération se déroule également en collaboration avec le CFA BTP, le Pôle Emploi RANSDESTAD et Le Fonds d'assurance Formation du travail temporaire – FAFTT.

*"Nous sommes dans la phase de déploiement aussi nous devons aménager l'environnement professionnel de ces recrues, comme nous y sommes obligés par les règlements et pour le confort et l'intimité de nos collaboratrices nous devons créer les vestiaires-douches-sanitaires".*

Actuellement cinq maçonnes travaillent sur le chantier "PLAISANCE" qui concerne la construction de 87 logements à L'Étang Z'abricots.

## Liste des Stagiaires Maçonnes – Finisseuses :

- Céliane CHARLERY
- Ourida CLOSE
- Julie HELENE
- Lindsey LIPON
- Samantha TRESOR

## Le métier :

Le maçon-finiisseur effectue au sein d'un chantier toutes les reprises sur les ouvrages existants après bétonnage de manière à les rendre conformes tant au niveau de l'aspect que des tolérances.

Il effectue, entre autres, les premiers travaux de finition après Gros-Œuvre ainsi que les finitions les plus abouties.

Il fait des enduits, connaît les adjuvants de base ainsi que les positions de ragréage.

Il est important de noter que son activité n'implique pas le port de charges lourdes, mais nécessite une bonne condition physique.

## Acteurs concernés :

Collectivité de Martinique

POLE EMPLOI

FAF TT

RANDSTAD

CFA BTP

COPAREF

SOGEA

## Contact réservé aux médias :

Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)

# Journée internationale des femmes

## La Mixité professionnelle en Martinique :

Depuis mars 2014, le gouvernement s'est fixé comme objectif de faire passer la part des métiers considérés comme mixtes (deuxième sexe représenté à au moins 40%) actuellement de seulement 12% à 30% d'ici 2025.

## La mixité professionnelle :

La notion de mixité professionnelle fait référence à la possibilité, pour les femmes et les hommes regroupés sur leur lieu de travail, d'avoir accès à une répartition égale de l'emploi. En cela elle remet en cause l'attribution d'un genre au travail.

### *L'objectif d'une plus grande mixité professionnelle c'est de permettre :*

- L'emploi d'une compétence sans considération du sexe.
- L'optimisation de l'organisation du travail dans l'entreprise
- Une meilleure prévention de la pénibilité au travail
- Un développement des parcours professionnels

## Quelques Chiffres

**L'indice de ségrégation professionnelle<sup>1</sup> usuel place la Martinique à la 5<sup>e</sup> place des régions où cette ségrégation est la plus forte avec une valeur de 0,57.**

**Le secteur privé** concentre une forte ségrégation professionnelle. (INSEE juillet 2017)

Les 5 premiers métiers salariés du privé exercés par les Martiniquaises font partie des métiers dits "peu qualifiés" et représentent 40% des métiers des femmes (employées de maison - vendeuses - secrétaires - employées administratives d'entreprise - caissière ou employées de libre-service).

Le premier métier employeur des hommes (9,6 % - conducteur de véhicule) offre un salaire de 16 370 € - celui des femmes (13,8 % - employée de maison) n'offre que 4 080€ car en temps partiel.

L'emploi des femmes se concentre sur des métiers différents des hommes et particulièrement sur les services. Les métiers d'employés sont pour l'essentiel à dominance féminine.

## **Le secteur public :**

Exception française, la Martinique se caractérise par une majorité de femmes parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les Martiniquaises représentent 52% des effectifs des cadres et professions intellectuelles supérieures.

En revanche, elles n'ont pas un accès équivalent aux hautes fonctions décisionnelles : parmi les cadres dirigeants, elles représentent 30% contre 70% d'hommes. Cet écart est cependant le plus faible de France, comparable à celui de la Guyane. La forte part de la fonction publique dans l'emploi en Martinique, et la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures dans cette dernière, est l'élément explicatif majeur.

37% des entreprises martiniquaises sont dirigées par une femme. Soit 4 points de plus qu'en moyenne dans les DOM. Dans l'hexagone 28% des femmes créent leurs entreprises.

Parmi les créatrices en Martinique, 52% proposent des services aux particuliers, et 41% évoluent dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration.

<sup>1</sup> La « ségrégation professionnelle » mesurée par l'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan se réfère, elle, à la mesure d'une distance entre les répartitions des hommes et des femmes selon les métiers.

Indice de Duncan-Duncan : l'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan se calcule comme la demie-somme, sur l'ensemble des familles professionnelles (FAP), des écarts en valeur absolue entre la part des hommes dans la FAP considérée par rapport à l'emploi masculin total, et la part des femmes dans la FAP considérée par rapport à l'emploi féminin total. L'indice ID prend la valeur 0 lorsqu'il y a une égalité complète et la valeur 1 lorsqu'il y a une dissimilarité complète.

## Contact réservé aux médias :

Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)

# Journée internationale des femmes

## Actions en faveur de la Mixité professionnelle en Martinique

### Outils pour une plus grande mixité :

- Travailler sur les représentations sexuées associées à certains métiers, en agissant dès l'orientation, par le biais d'interventions dans des établissements scolaires et universitaires, ou en accueillant des élèves et des équipes pédagogiques dans les entreprises.
- Sensibiliser les entreprises à l'intérêt d'adopter une stratégie de recrutement favorisant la mixité. (Ex : *Conférence de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)* sur la Mixité lors de la semaine de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (URSIAE) - Action avec l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) auprès des organisations patronales et syndicales - Interventions des associations auprès des opérateurs accompagnent la création d'entreprises et dans des entreprises).
- Accompagner et outiller les entreprises pour l'intégration des nouveaux salarié-e-s, notamment en accompagnant les conditions de travail et d'accueil au sein de l'entreprise (vestiaires distincts, ergonomie...). (Ex : *Contribution DRDFE pour achat Sanisette de SOGEA*).
- Veiller au respect de l'égalité en matière de politique salariale, de formation, de promotion et d'équilibre des temps de vie au cours de l'évolution professionnelle ; (Ex : *Conventions diverses-cf infra*).

De son côté, l'État s'engage, en partenariat avec Pôle Emploi, à mener des actions en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les métiers :

- Accord cadre National décliné en région par convention du 25 avril 2015 (Préfecture/Pôle Emploi) promotion de la mixité professionnelle auprès des usagers.
- Convention territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre F/H avec l'Association de Gestion de l'Environnement de la Formation en Martinique (AGEFMA) du 20 nov 2017.
- Convention avec l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'URSIAE du 08 décembre 2017 pour promouvoir la mixité professionnelle dans l'IAE.
- Convention Interministérielle pour l'égalité entre les filles et garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (Université - Rectorat - Agriculture) pour promouvoir la mixité des métiers.

### Contact réservé aux médias :

Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)